Fr.t.7208.1A

Case
FRC
16144

DISCOURS INSTRUCTIF

Sur les anciens Droits du Peuple François; & sur les causes de la Révolution de l'Empire, lu à l'ouverture des Séances publiques de la Société des Amis de la Constitution d'Amboise, affiliée à celle de Paris;

Par François Chenantais, Cultivateur & Administrateur du Département d'Indre & Loire.

A MES CONCITOYENS.

Chers Freres et Concitoyens,

C'est une erreur pernicieuse de penser que le Peuple ne doit pas être éclairé; c'est une maxime de la Tyrannie.

L'ignorance du Peuple ne peut être utile qu'aux despotes & aux égoïstes, qui voudroient le retenir dans la servitude.

Il faut que le Peuple soit instruit. C'est des lumieres du Peuple que nous attendons son obéissance aux Loix & son respect pour les Magistrats. Il faut qu'il soit juste; & il ne peut l'être, sans être éclairé. Il faut qu'il par-

THE NEWBERRY LIBRARY

ticipe aux Loix pour qu'il les aime. Il faut qu'il soit actif, bon, laborieux, bon Citoyen & bon Chrétien : mais alors, quand il est pauvre, bien loin de l'opprimer & de l'avilir, il faut l'assister, le secourir & le traiter comme un ami malheureux.

La Révolution auroit des effets funestes, si ces principes n'étoient pas universellement reconnus.

Tous les Empires du monde ont éprouvé des révolutions. Les hommes ont connu, que, pour être heureux, il falloit obéir à la Loi. Par-là, ils ont posé les bazes de l'ordre social, & reconnu la grande maxime de suivre en tout la volonté générale.

Le Peuple compose l'Etat. La force & la puissance de l'Etat, résident dans la Loi, la religion & le travail. Voilà les premiers élémens de cet ordre social qui ne se soutient que par l'action de quatre grands ressorts, la culture, le pâturage, les arts & le commerce.

Les hommes se sont partagés en deux sections, la campagne & la ville, qui ont réciproquement besoin l'une de l'autre.

La campagne cultive ; la ville consomme & négocie. Un sol fertile se peuple insensiblement. Les arts & le commerce, fideles agens de tous nos besoins, attirent bientôt l'étranger ; la communication des Nations fait leur bonheur commun. L'ordre social s'établit : la richesse croît sur le sol le plus fécond & sous les mains du peuple le plus industrieux. Voilà en deux mots le tableau du plus beau pays des anciennes Gaules, qui ont été long-tems célebres & indépendantes. Ce grand Peuple

conquis par une Nation barbare, a perdu son nom, sans perdre le titre de son ancienne liberté.

Origine des Gaules.

Les Gaules composoient une grande contrée de l'Empire ; la France étoit le centre. Marseille, célebre par l'enseignement public, fut la ville la plus fréquentée. Plusieurs Grecs quitterent Athenes, pour s'y instruire. Les Gaules dûrent leurs sciences & leur politesse à la Grece.

Ce fut un Gaulois qui introduisit à Rome l'art de bien parler la langue latine qu'il avoit apprise en Grece. Il professa le premier la Réthorique. Les plus grands Orateurs de Rome sortirent de Lyon, où Cicéron fut enseigné par Plotien. Depuis ce tems-là, les Gaulois n'ont pas cessé de produire de grands hommes. Ils devinrent les plus grands Orateurs sous Néron & Trajan ; & lorsque l'Empire Romain déclina, les Lettres humaines & les Sciences trouverent retraite dans les Gaules. Saint Jérôme assure que la Gaule étoit le seul pays qui n'avoit point produit de monstres ; mais qu'elle avoit toujours été remplie de personnages très-savans & très-éloquens.

Les Gaulois se rendirent maîtres de Rome sous la conduite de Brennus leur Capitaine, l'an 363, quatre siecles avant Jesus-Christ, & les Romains ensuite conquirent les Gaules. Mais lorsque cet Empire tomba en décadence, il fut investi d'une peuplade de Barbares qui sortirent de la Germanie, connus sous le nom de Francs. Ces peuples voyageoient de côté & d'autre par caravanne. Nés sous un climat fort

froid & fort stérile, ils chercherent fortune dans la Gaule dont le sol leur plaisoit beaucoup. Ils aimoient la guerre, & la faisoient souvent aux Romains. Toujours remuans, impétueux, avides de gain & de nouveautés, les jeunes gens étoient élevés à des exercices vigoureux, & par-là excités à se mériter la gloire de conquérir. Marchant toujours à pied, & ambitieux de subjuguer les Romains, ils les inquiétoient & les surprenoient très-souvent. Les Romains trop efféminés par le luxe & les vices, furent bientôt vaincus par les Francs. Ces derniers, devenus maîtres des Gaules, mirent tant de prudence & de politique pour s'attacher le peuple vaincu, que les Gaulois regarderent comme un présent du ciel, d'avoir été conquis & délivrés du joug des Romains. Long-temps ils leur avoient été fideles malgré leurs persécutions; mais toujours abandonnés par les Romains, ils furent forcés, lorsque l'Empire se trouva pillé de toutes parts, de se retirer dans les bois & marécages, dont ils ne sortirent que lorsque les Francs devinrent leurs maîtres. Ils avoient à se plaindre des Romains, comme les Insurgens de l'Angleterre.

Les Etats ont leurs temps comme les hommes. Le bon Gouvernement, les bonnes mœurs les soutiennent. C'est pourquoi Rome a péri, & cependant Rome avoit vaincu tout l'univers. Ses grandes possessions qui ne pouvoient se diriger par la main d'un seul, firent naître un Sénat; mais ce Sénat choisi sans le Peuple, s'avilit bientôt. La décadence de cet Empire fut décidée par un petit nombre d'ambitieux qui réunissoient en peu de mains toute la richesse de l'Etat.

Le Peuple sans possession & sans secours, fut soudoyé pour se perdre. Le sceptre tomba des mains d'Honorius. La plus grande, la plus redoutable Monarchie de l'univers, croula tout-à-coup. Ce fut le signal de l'invasion des Francs chez nous. Ils étoient tous libres & parfaitement égaux, tous indépendans tant en général qu'en particulier. La liberté étoit le plus cher de tous les biens. Clovis qu'ils avoient choisi pour les commander, tenoit toute son autorité d'eux, ou plutôt ils ne faisoient qu'un. La gloire & le profit leur étoient communs. Leurs nouveaux sujets avoient été si vexés par les Romains, que n'ayant plus d'argent pour leur payer tribut, les Francs reçurent l'impôt en nature, & les traiterent en freres. Bientôt les terres furent cultivées, les récoltes abondantes, les vainqueurs & les vaincus heureux. L'argent reparut tout aussitôt sous un régime plus sage que celui des Romains. Tout se régénéra sous les Francs qui gouvernerent les Gaules par d'excellens principes. Ils établirent l'Assemblée du Champ-de-Mars, dont ils furent les souverains arbitres. Le Roi y présidoit, mais il ne tenoit d'autre rang que celui de premier Magistrat Civil. La tenue des Assemblées générales fut établie bien à propos, pour soutenir l'appanage de la liberté. Chaque particulier avoit le droit de défendre sa personne, sa liberté, son bien contre le Roi même. Les Loix mettoient le sexe foible à couvert des insultes & des médisances. Elles punissoient les mauvaises langues.

La France a lutté contre tous les Empires. Le Peuple a toujours sauvé l'Etat, malgré la ty-

rannie & l'ambition des deux ci-devant premiers Ordres, qui tour à tour balotoient le Souverain & le Peuple dans les dissensions intérieures ; & se réunissoient ensemble pour défendre l'Etat en péril, qu'ils regardoient comme leur patrimoine, & le Prince comme leur pupille. Nous sommes délivrés de cette calamité, après mille ans de servitude. Le précipice n'est pas encore fermé ; un abyme de conjurations secretes nous menace au dedans comme au dehors. L'étude de notre Histoire est l'arme la plus sûre du Peuple contre les Tyrans ; & le plus dangereux de ses Tyrans, a toujours été le ci-devant Clergé. Je ne suis ni son dénonciateur, ni son ennemi.

Les Ministres de la Religion, en perdant l'esprit de leur état, ont causé ces funestes divisions qui déchirent plus que jamais le sein de l'Eglise. Ils ont mis la superstition & le fanatisme à la place de la piété ; ils ont mis l'intrigue de la dévotion à la place du Saint Evangile ; ils ont effrayé les esprits au lieu de les éclairer ; la chaire est devenue le trône de l'orgueil. Pourquoi tout ce qui tend à troubler l'ordre, à brouiller les familles, diviser les ménages, ne seroit-il pas public ? Eh ! pourquoi donc avons-nous repris notre liberté, si ce n'est pour agir, penser, sentir & respirer au grand jour ? C'est ainsi que l'esprit public se perfectionne chez une grande Nation, lorsqu'elle ne doit être que l'école des bonnes mœurs.

Comme les deux ci-devant premiers Ordres ont toujours été unis d'intérêt & de vœu, pour balancer & souvent atténuer la puissance des Souverains à leur profit seul, je craindrois

d'altérer les faits, si je disséminois les anecdotes de chaque Ordre : ce seroit perdre le fil de cette odieuse tyrannie, plus dangereuse que celle des mauvais Rois, & qu'il faut absolument ensevelir sous les ruines des despotes. Voilà pourquoi je remonte à l'invasion des Francs chez les Romains (1)

Rome, cette ancienne Nation, devenue maîtresse de l'univers, n'a pu se régénérer comme nous, parce qu'elle commit des fautes dont nous avons su profiter. Dans les premiers tems de l'ancienne Rome, c'est à ses mœurs, autant qu'à sa politique & à ses armes, qu'elle fut redevable de sa fortune. L'amour de la Patrie, l'obéissance aux Loix, & sur-tout la discipline militaire, établirent sa puissance; mais quelques siecles après, Rome s'endormit sous ses richesses; le luxe corrompit ses mœurs. L'ambition des Grands acheta les suffrages du Peuple; l'intérêt fit des courtisans & l'aristocratie des esclaves. Bientôt le Sénat se corrompit; ensuite les Magistrats : les Troupes refuserent d'obéir, parce que malheureusement le Soldat vendit sa liberté & le foyer de sa famille. Un Peuple lâche, opprimé & insolent, fut entraîné à la corruption par tous les Grands qui l'amusoient de jeux & de fêtes profanes; tandis qu'une milice dangereuse ruinoit les frontieres; l'infame politique des

(1) Il y eut un Concile sous le Pape Silvestre en 324, sous l'Empire Romain. Le Pontife travailla avec 230 Evêques à régler le revenu de l'Eglise; il fut reconnu si considérable, qu'on le divisa en quatre parties dans chaque Diocese. L'une pour l'Evêque, la seconde pour les Clercs, la troisieme pour les lieux sacrés, la quatrieme pour les pauvres.

Grands tenoit le Peuple dans l'oisiveté, en lui distribuant des prodigalités qu'il avoit payées de son sang.

Lorsque Clovis eut vaincu les Gaules à la tête des Francs, le partage s'en fit entre lui & ses compagnons. Ils nommerent ces biens *Aleu* ou terres franches, indépendantes les unes des autres. Mais il fut laissé à Clovis, comme Roi des François, le domaine du fisc; c'étoit un territoire destiné par les Romains pour faire face à la majeure partie des dépenses publiques.

Clovis rend un beau témoignage à la piété des Evêques de son tems. La vénération du Peuple pour la Religion, le respect qu'il portoit aux Evêques & aux Curés, décida la conversion de Clovis; il embrassa la Religion Catholique. Il ne se passa rien dans l'Eglise sans son consentement; personne n'y fut élevé, aucun Concile n'eut lieu sans son aveu; les Canons même n'avoient force de loi que lorsqu'il les avoit approuvés. Témoin cette lettre écrite à Clovis par les Peres du premier Concile d'Orléans.

» Tous les Evêques auxquels le Roi Clovis a
» ordonné de s'assembler à Orléans, à Clovis,
» leur Seigneur & le fils de l'Eglise Catholi-
» que. Votre zele pour la Religion déjà si
» connu, & qui vous fait souhaiter avec ar-
» deur d'en voir fleurir le culte, nous ayant
» engagé d'enjoindre aux Evêques de s'assem-
» bler, nous nous trouvons, de notre côté,
» dans l'obligation de vous envoyer les Canons
» que nous avons redigés, après avoir, en
» exécution de vos ordres, discuté tous les
» points sur lesquels vous souhaitiez que nous

» statuassions. Si vous approuvez nos Décrets, » ils recevront une nouvelle force par le jugement favorable qu'en aura porté un Roi si » digne de gouverner ».

Cette soumission du Clergé au Souverain ne dura pas toujours.

Le Clergé devint bientôt très-puissant; seul savant, il profita de l'ignorance de la premiere race de nos Rois; les Evêques parloient toujours au nom de Dieu; Chilperic, petit fils de Clovis, disoit souvent, notre fisc est pauvre; nos richesses ont passé aux Eglises, les Evêques sont les Rois. Les Prélats étoient devenus des Seigneurs par leurs grandes possessions, qui, ajoutant le pouvoir de la fortune au crédit que leur procuroit la Religion, furent souvent les arbitres des Etats; ils disposoient des Trônes; ils régloient la Législation; ils rédigeoient les Loix, & ne cessoient d'étendre leurs prérogatives; on avoit besoin de les consulter, comme les seuls éclairés.

Un grand malheur du Peuple François, fut de perdre Charlemagne, le plus grand Prince de l'univers; aussi-tôt qu'il disparut, l'Etat tomba en dissolution. Louis le débonaire, son fils, fut détrôné par l'Eglise que Charlemagne avoit secourue & dotée. (1) Tous les fastes de notre histoire constatent que les deux premiers Ordres, en perdant quelques prérogatives, ont plus gagné dans l'usurpation;

(1) Ce fut le Clergé qui excita les enfans de Louis le Débonnaire, à la rébellion. Les foudres de l'Eglise le dépouillerent de la Couronne; obligé de sortir du Royaume, le Peuple fut le rechercher, & le remit sur son Trône.

le fonds de terre (principales richesses de la Nation) leur est resté. Les Domaines de la Couronne aliénés à vil prix ; les Gouvernemens, les grands Bénéfices donnés (sans retour à la glebe) ; les charges de l'Etat ont croulé tout à coup, sur la tête du Monarque ; & nos Peres les ont payées de leurs sueurs ; ils ont respiré un peu sous Louis le gros, qui les attacha à lui par l'établissement des Communes. Cette grande politique lui fournit sur le champ 200000 hommes & beaucoup d'argent, pour repousser l'ennemi. Sans cette ressource, qu'auroient fait les Nobles & le Clergé pour soutenir l'Etat ? Il en eût été, dans ce moment, de la France, comme de la Pologne.

Voilà donc une époque marquée de la fidélité, de la force & du courage du Peuple François pour sa Patrie.

On voit même que le Clergé fit de grandes oppositions à l'établissement des Communes, voyant de loin les plus petites Villes devenir des Républiques, parce qu'il perdoit une infinité d'esclaves & pensoit peu au bien public. Hugues-Capet, grand Duc de France, donna aux Seigneurs leurs Gouvernemens & leurs Seigneuries à perpétuité ; il se déchargea de toutes les Abbayes, & rendit le droit d'élection au Clergé & aux Moines. Tous n'en jouissoient, avant, que pendant un tems limité. Plusieurs Seigneurs qui possédoient des bénéfices, comme un patrimoine acquis au service de la Guerre, les restituerent & fonderent des Monasteres. Voilà la sanction des possessions immenses des deux premiers ordres, & la source de leur puissance, comme l'établissement des Communes fut celle de la liberté du Peuple des

Cités. Mais Hugues-Capet qui devoit sa Couronne en partie au Clergé, le craignoit trop, & ne pouvoit encore imposer aux Grands des obligations publiques. Il avoit trop à les ménager, pour subjuguer tout-à-fait le Duc de Lorraine qui avoit des droits sacrés à la Couronne qu'il lui enleva.

Cette révolution bouleversa le superbe plan de Clovis & de Charlemagne. C'étoit bien le moment d'établir une constitution solide. Hugues-Capet étoit assez grand politique, pour soumettre toute la Nation; mais ce n'étoit qu'un théatre de dépouilles dans ce moment-là; les Grands trop despotes, le Peuple trop esclave, le Clergé trop éclairé, l'Europe entiere trop ignorante.

Le Clergé, pour se maintenir dans les richesses & prérogatives qu'il tenoit de Hugues-Capet, disposa assez souverainement du génie de ses successeurs, pour déterminer le pélérinage des Croisades; ensorte que, pendant toutes ces caravanes, l'Eglise plus habile que le reste de la Nation, fit bien ses affaires. Les Prêtres devinrent les arbitres & les juges des affaires, même des mariages, contrats & testamens. Le civil ainsi confondu avec le spirituel, eut pour prétexte une couleur de Religion. Ils s'associerent les Clercs. C'est delà qu'est venu le mépris de la haute Magistrature, dont les places ont entré dans le commerce. Dans le même tems, le haut Clergé avide, a essayé plus d'une fois à disposer de la Couronne. L'Anarchie née du Gouvernement féodal; dispersa les fiefs aux dépens de la Couronne, dont les Seigneurs oserent s'approprier; par-là ils devinrent puissans: le

Clergé en usa de même ; ensorte que les deux tiers des biens du Royaume devinrent le patrimoine des deux premiers Ordres. *Voyez le détail d'Arnault de Brescia, Moine patriote (1), & le célebre Boulainvilliers.*

Philippe-Auguste devint le premier régénérateur de l'autorité royale, parce qu'il continua d'affranchir tous les serfs, moyennant qu'il se composât des Troupes dans le Tiers-ordre qu'il soudoya. Il réprima le brigandage des grands Seigneurs. Il étoit pieux ; il ne put céder à la foiblesse des Croisades. Il fut précautionné & presque timide à l'égard du Clergé, qui étoit si puissant, qu'il l'obligea de chasser les Juifs.

Saint Louis, Prince pieux, fut trop livré aux Croisades. Il connut si bien l'abus de la puissance ecclésiastique, qu'il la rangea dans les bornes du devoir.

Mais depuis cette époque jusqu'à Charles V, l'Empire étoit tombé dans le cahos le plus affreux ; c'est pourquoi nos Historiens ne peuvent s'empêcher de dire que la France est le continent le plus riche & le plus fécond en ressources qu'il y ait dans l'univers. On sait que Charles le Sage rétablit, en dix années, tous les malheurs d'un siecle. Le regne du malheureux Charles VI, donna un tableau mémorable de l'ambition & des déprédations causées dans l'Etat par les deux premiers Ordres. Un Cardinal premier Ministre, d'un côté ; la Reine & quatre oncles du Roi de l'autre, ont causé les troubles, les séditions, les révoltes & les associations populaires qui mirent l'Etat à

(1) Le Clergé lui fit son procès ; il fut brûlé.

deux doigts de sa perte (1). On pourroit dire que l'Etat s'est reconquis lui-même sous Charles VII, & que la Nation a cette obligation à la belle ame d'Agnès Sorel, qui fit des ingrats en dotant les Chanoines de Loches. François Ier & Louis XI ont glorifié la mémoire de cette vertueuse Courtisane, & nous devons honorer sa postérité.

La Pragmatique Sanction qu'il établit pour l'usurpation du Clergé sur la Nation, il la changea en Régale. Toujours le Clergé a été repoussé dans ses justes bornes par les Souverains. Dès 743 le Concile de l'Epline leur défendit de porter les armes ; ils franchirent la loi. Possesseurs de Bénéfices à charge de services, plusieurs Evêques dans la 2e. Race & très-avant dans la 3e., conduisirent leurs vassaux à l'armée, & combattirent à leur tête (2).

---

(1) Il fut remarqué en 1389, que cette Cour tyrannique voyant l'Etat obéré, s'entendit avec le Conseil pour lever de nouveaux impôts ; le jour fut arrêté au 14 Juillet : c'étoit un Dimanche. On devoit s'y préparer en assistant à la Messe de la Chapelle, pendant laquelle il survint une foudre suivie de grêle aussi prodigieuse & désastreuse que celle du 13 Juillet 1788. Le ciel gronda si fort par un orage terrible, que la cohorte fiscale s'en épouvanta au point qu'elle se sépara sans lever d'impôts. Ce qu'il y a de singulier, c'est que la foudre de 1788 est arrivée pendant l'Assemblée des Notables, au moment où le Trésor public étoit à l'abandon, Neker parti & la Cour très-embarrassée. Il y a cela de particulier aussi, que la foudre de 1389 est de 400 ans juste avant la prise de la Bastille, qui épouvanta bien plus encore la Cour de Louis XVI, que celle de Charles VI ne le fut de la foudre.

(2) Voyez ce que disoit sur cela Adrien de Valois ;

Louis XI regna en Despote sur tous les Ordres ; car il abaissa la puissance des Grands, il mortifia le Clergé & vexa le Peuple.

Louis XII, dit le Pere du Peuple, fit de grandes épargnes que les guerres ruineuses de François Ier. dissiperent bientôt ; & par une suite fatale, tous les fléaux se réunirent pour accabler la France jusqu'à l'avénement du plus grand des Henris, dont la France a porté le deuil jusqu'à sa Révolution.

Henri disoit aux Grands ces belles paroles: » Quoi ! si l'on ruine mon Peuple, qui me nourrira ? Qui soutiendra les charges publiques ? Qui paiera vos pensions, Messieurs ? Vive-Dieu, s'en prendre à mon Peuple, c'est s'en prendre à moi.

Prêt à soutenir l'attaque contre l'Espagne, il écrivit à Sully : » Je suis fort proche de mes ennemis, & n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre ; mes chemises sont déchirées, mon pourpoint troué au coude ; & depuis deux jours je dîne chez l'un & chez l'autre, parce que mes pourvoyeurs n'ont plus moyen de rien fournir pour ma table.

Lorsqu'il eut recouvré la couronne que la rébellion voulut lui ravir, il assembla les Notables : » Je vous ai fait assembler, leur dit-il, pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, en un mot, pour me mettre en tutelle entre vos mains ; c'est une envie qui ne prend guere aux Rois, aux

---

Histoire de France, tome 3, page 47. Ne nous étonnons donc pas si le même esprit d'indépendance regne encore dans les débris du ci-devant Clergé.

» victorieux comme moi ; mais l'amour que » je porte à mes sujets, & l'extrême desir que » j'ai de conserver mon Etat, me font trouver » tout facile & honorable ».

Le Duc de Savoye lui demandant un jour ce que la France pouvoit lui valoir de revenu par an : » Elle me vaut ce que je veux, parce » qu'ayant le cœur de mon Peuple, j'en aurai » tout ce que je voudrai ; & si Dieu me donne » la vie, je ferai qu'il n'y aura point de la- » boureur dans mon Royaume, qui n'ait le » moyen d'avoir une poule dans son pot ».

Le College royal n'étant plus payé, parce que l'argent étoit rare : » J'estime mieux, dit » Henri, qu'on ôte un plat de ma table, pour » payer ceux qui enseignent mon peuple ».

Dans tous ses projets d'amélioration, Henri IV protégeoit particuliérement quatre professions sur lesquelles tout l'Etat roule ; le soldat, l'artisan, le marchand & le laboureur.

Depuis ce tems-là jusqu'à nos jours, l'Etat a été la proie des traitans, des croupiers, des faiseurs de services, des agiots, enfin de toutes les ruses & intrigues qu'ait jamais pu inventer l'esprit fiscal. La France ne s'est soutenue que par les sources de la production ; l'Etat à la fin s'est épuisé ; on voit même que, dès 1649, la Reine-Mere engagea les pierreries de la couronne. L'Etat ne s'est relevé, pendant un siecle, que par des aliénations considérables du domaine, créations de charges & offices, nouveaux impôts, augmentation des anciens ; le tout à un point qu'il n'est plus resté des anciens domaines que les forêts.

De cet abus de l'autorité du Souverain, il

a résulté d'autres abus encore plus onéreux aux peuples ; c'est l'affreuse chicane des procès qui nourrissoit des fourmillieres de Procureurs, dans les plus petites bourgades.

N'est-il pas étonnant que les deux premiers Ordres de l'Etat n'aient pas employé tout leur crédit auprès du Souverain pour prévenir l'épuisement des fideles François, pour montrer au Souverain l'abus de sa puissance & le detour de sa tendresse. Parmi les 66 Rois qui ont regné sur les François, nous n'en voyons que neuf qui aient gagné le cœur du peuple, dont le premier fut Charlemagne & le dernier Louis XVI ; & pour donner une idée des 57 mauvais Rois, il suffit de rapporter les brigandages de Philippe de Valois qui regnoit dans le 14e. siecle. Pendant ce siecle, & peu avant son regne, la plupart des monnoies appartenoient encore aux grands Feudataires. Les Rois les achetoient au plus haut prix. Philippe de Valois les réunit toutes, & leur donna le titre de droit royal, pour en user arbitrairement à son profit, suivant sa Déclaration du 20 Janvier 1346. Il eut la témérité, par une autre Ordonnance du mois d'Avril 1350, de défendre aux Officiers de révéler le secret de l'altération de la monnoie. Le fruit de ce pouvoir illimité, fut de voir toutes les monnoies altérées, & l'Etat en péril pendant près d'un siecle, sur-tout depuis Philippe-le-Bel jusqu'à Charles V. Tout dégénéra en privilege exclusif. La terre, les sueurs du cultivateur, les fleuves, les mers & l'air furent accablés d'impôts.

De tous les calculs politiques, la subsistance est le premier objet. La culture est le principe

principe des bonnes mœurs ; au lieu que l'or trop dominant, fait abandonner tout principe de religion & de vertu.

C'est une erreur de croire que la majeure partie de notre numéraire a passé chez l'étranger. La plus grande partie est en écus. Un million monnoyé en argent fait la charge d'une voiture à huit chevaux. Peut-on croire que les fugitifs aient emporté de grosses sommes en argent, avec des chaises de poste ; passe pour une partie des especes d'or : mais notre argent ne s'est pas beaucoup émigré. D'ailleurs les ennemis qui nous entourent, le gardent pour soudoyer leurs agens secrets.

Notre numéraire ne s'élevoit qu'à 1200 millions à la paix de 1763. Il n'a doublé dans vingt années que par le commerce fiscal des grains. Les marchands de bled ont touché l'argent, & réduit le peuple à la famine.

Dans un pays aussi vaste & aussi peuplé que l'est la France, les moyens naturels ne sauroient manquer, sur-tout quand les moyens d'une bonne Constitution les protegent. Le despotisme attiroit au centre deux fois plus de numéraire que la nouvelle Constitution. Voilà pourquoi Paris se plaint d'une grande pénurie, causée en partie par la suppression des droits d'entrée. La plus sûre géométrie sur ce point, est de vérifier si dans toutes les parties de l'Empire, le mercénaire manque d'argent pour acheter ses denrées. Tant que ce canal roulera, ne nous étonnons point de la disparition du numéraire ; c'est le dernier hoquet des capitalistes.

La France étoit fort malade en 1787. D'abord elle n'existoit depuis 1771 que sur de nou-

veaux impôts ; ensuite, ne pouvant plus les augmenter, elle a recouru aux emprunts. On remarque sur-tout qu'elle s'est endettée de trois milliards en trois ans de tems, & qu'au milieu de ce désordre, elle étoit accablée de fléaux physiques. En 1783, des brouillards sulphureux ; en 1784, un hiver si calamiteux que les Spectacles ont consacré leurs salaires à l'humanité souffrante ; une grande sécheresse de 1785, qui a porté le foin à 12 liv. le quintal, & causé en 1786 la mortalité des bestiaux. En 1787, des pluies continuelles qui ont annullé la récolte des vignes & noyé la semence des bleds. Tant de plaies réunies menaçoient l'Etat d'une décadence prochaine. Il étoit instant de prendre un parti. Le peuple grondoit fort contre un Ministre dissipateur, & plaignoit en même tems son Roi. Ce Prince étonné des forfaits de Calonne, convoqua l'Assemblée des Notables, qui, à l'issue des calamités ci-dessus, vit les terribles ravages de l'ouragan du 13 Juillet 1788, d'où sortit une grêle si prodigieuse qu'elle rompit les levées, dévasta les plus riches pays de la France. L'Orléanois, la Beauce & les environs de Paris. Ce fut le comble du désespoir. Ni grains, ni fourages dans ce pays-là, & fort peu dans le reste de l'Empire où la récolte manqua ; tel fut le germe de la famine de 1789. Le Peuple & le Souverain abusés par l'Assemblée des Notables ; le Ministre dissipateur ne trouvant plus de moyens de vexer l'Etat pour soutenir la gloire du Trône d'un Roi bon & loyal. Ce vertueux Prince a suivi l'exemple du grand Henri ; il s'est mis en tutelle dans les bras des François, qui ont à l'instant librement

& unanimement choisi les plus grands hommes, pour sonder les plaies dangereuses dont l'Etat étoit accablé à l'issue de l'hiver rigoureux de 1789, dont les glaces extraordinaires ont renversé les ponts, rompu les levées, brisé les bateaux, perdu les marchandises, coupé les communications & suspendu les travaux : un fléau n'attendoit pas l'autre. La famine s'est manifestée, comme l'Assemblée Nationale commençoit ses Séances. Rien n'a pu la décourager. Une grande révolution s'est opérée au milieu de tous ces grands maux. L'ancien système attaqué de front par nos sages Représentans, les revenus publics ayant disparu, chacun s'est hâté de faire son don patriotique. Le Clergé toujours lent à délier ses cordons pour le Peuple, s'est vu tout-à-coup puni de son indifférence ; la Nation lui a fait restituer son patrimoine, & l'a pensionné généreusement (1).

Depuis 1000 ans le haut Clergé paroissoit singuliérement différent de ce que l'on appelloit bas Clergé. La Noblesse de Cour sembloit étrangere à celle des Provinces. Les riches du Tiers-État, sur-tout les membres des Parlements, les traitans, financiers & capitalistes, étoient singuliérement séparés d'intérêts de la vénérable multitude du Peuple. Ces distinctions, fruit d'un Gouvernement vicieux, avoient monté

(1) Tous les individus du ci-devant Clergé ont chacun 1200 liv. l'un dans l'autre. Il est calculé que tous les François n'ont que chacun 100 liv. de ration commune, qui diminue sur l'un & s'accumule sur l'autre, par le mouvement du corps politique de l'Etat, parce qu'il n'est aucune Nation civilisée où l'égalité des biens puisse exister pendant 24 heures.

la Loi du plus fort au dernier cran. Les considérations, & les grades soutenoient les uns; l'augmentation des denrées que le cultivateur restituoit en impôts, soutenoit les autres; mais le mercénaire des champs & celui des villes, dont les salaires n'avoient pas haussé en proportion, ont souffert à tout cela. Le Peuple n'avoit jamais tant payé d'impositions pendant mille ans qu'il en a supporté depuis la mort d'Henri IV.

L'Empire François après avoir perdu l'immortel Henri, est devenu le théâtre du pouvoir arbitraire. L'État étoit tombé en ruine par les nouveaux impots, les emprunts & les anticipations. Il a été calculé que toutes ces charges publiques s'élevoient, en 1787, à environ un milliard; le peuple composant 22 millions d'ames, payoit les deux tiers de ces charges & ne possédoit que le tiers des richesses. Le seul labeur du pauvre payoit à l'État 10 liv. par personne; & les terres à petite culture, c'est-à-dire, à trois cotaisons, lui donnoient un tiers de leur récolte. Quelle différence aujourd'hui? Soyons justes, la Constitution a tout fait pour le Peuple. Le chef de famille qui payoit 40 à 50 liv. à l'ancien régime, ne doit plus que 3 liv. ou trois journées; que ceux qui jouissent de cette douceur n'en n'abusent pas. L'obéissance, la fermeté & l'union manquent au Peuple pour l'exécution de la Loi; la Constitution périra tout-à-coup; nos ennemis nous forgeroient bientôt des chaînes plus étroites: nous ne saurions trop bien nous entendre pour soutenir notre heureuse position. Nous voyons tous les anciens abus détruits, les priviléges anéantis, les hommes & les

droits réglés par un parfait équilibre. Nous devons ce bonheur non-seulement à l'Assemblée Nationale, mais encore à l'energie, la fermeté & la justice de la majorité des grands propriétaires, bons bourgeois, négocians, Evêques & Curés Citoyens, qui voyant l'État s'écrouler, ont fait les plus généreux sacrifices pour le soutenir. Le Bilan de l'Empire exposé en public, a navré tous les cœurs. La dette faite par des monstres est devenue la dette de l'État. Huit Provinces franches, séparées de nous par des barrieres qui doubloient nos charges, ont abandonné leurs Priviléges pour secourir l'État avec nous. La Révolution devenue une affaire de famille, rend la Constitution inviolable. Qui pourroit croire que ceux qui l'ont opérée, reviendroient sur leurs pas, pour rétablir les tailles, les dîmes, les gabelles, les aydes, les milices, corvées, enfin tous ces odieux impôts ? Loin de nous cette idée ?

Il est arrivé ce beau jour où les revenus & les dépenses fixes de l'État sont de niveau ; ce jour qu'un Roi citoyen attendoit depuis longtemps : ce jour où l'impôt ne frappe que les richesses par un nivellement parfait ; ce jour où le pauvre comme le riche, se font un devoir de payer tribut à la Patrie, & de l'honorer par le travail & l'obéissance à la Loi. Puissent les ennemis de la Patrie, revenir d'un égarement qui les rend le mépris de la Loi, l'horreur du genre humain & le jouet des tyrans de l'Empire. Plaignons sur-tout ces Pasteurs de campagne qui abandonnent leur Troupeau pour suivre l'impulsion d'un Evêque hors France, qui risque tout pour eux & rien pour lui ; qui aban-

donne son Dieu pour reprendre son bénéfice, mais en plaignant ceux-ci, suivons leurs traces; pour que le poison du fanatisme ne gagne pas nos fideles Pasteurs, malgré la sage prévoyance des vertueux Apôtres que nous venons d'élever à l'Episcopat. La Religion ne peut marcher sans la Loi, ni la Loi sans la Religion. Nous devons respecter & soutenir les fideles Ministres de ces deux grands mobiles de la sublime Constitution qui nous rend tous freres. Non, notre liberté n'est point un songe ; nos ennemis même n'en doutent plus. Que peuvent-ils faire à leur Patrie ? Désobéir, comme des enfans, à leur mere. Ouvrons-leur les portes du temple où cette liberté reposera éternellement ; car ce temple existe dans toutes les Sociétés patriotiques qui se manifestent du centre aux extrêmités de l'Empire. Par-tout la foi publique est annoncée, obéie & respectée. Quelle honte pour nous ! De quel opprobre ne serions-nous pas couverts, si nous perdions dans un jour ce qui nous a coûté mille ans à révendiquer ? Non non, une ancienne Nation qui s'est soutenue au milieu des plus grands événemens, n'a pu se régénérer en un instant. Tout concourt à voir un jour la France le modele de l'ordre social & l'émule de ses voisins.

CHENANTAIS.

EXTRAIT du Registre des Délibérations de la Société des Amis de la Constitution d'Amboise, aggrégée à celle des Jacobins de Paris, Séance du 30 Mai 1791

M. Chenantais, l'un des Membres, a fait lecture d'un ouvrage sur les anciens droits du peuple, & sur les causes de la Révolution de l'Empire.

L'Assemblée en a marqué sa satisfaction par les plus vifs applaudissemens, qui ne peuvent qu'encourager l'Auteur à continuer ses travaux.

Signés, TOURNYER, Président.

BAILLON, Secrétaire.

De l'Imp. de Charles BILLAULT, Imprimeur des Amis de la Constitution.